



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES CONTINENTALES ET D'AQUACULTURE POUR L'AFRIQUE

Quinzième Session

Lusaka, Zambie 09 – 11 Décembre 2008

VERS UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES PECHEES DE CAPTURE CONTINENTALES EN AFRIQUE

RESUME

Ce document présente un aperçu des pêches continentales en Afrique, tout en soulevant des questions liées aux voies et moyens permettant de renforcer la contribution de ces pêches. Il existe un potentiel considérable pour augmenter la contribution des pêches continentales bien gérées en faveur du bien être social et économique sans compromettre la durabilité. Cela peut être réalisé à travers l'identification des questions clés et des contraintes qui doivent être surmontées et en s'attaquant –aux niveaux politique et institutionnel- à ces processus et mécanismes qui continuent de conduire à la surexploitation et à la pauvreté. Le document conclut en indiquant des voies pouvant permettre le développement des accords et la mise en œuvre d'une stratégie régionale des pêches continentales pour l'Afrique. Le Comité est convié à examiner, conseiller et à prendre des décisions sur des recommandations pour l'adoption des mesures de suivi.

Introduction

1. L'Afrique subsaharienne est dotée de plans d'eaux (ex: lacs, réservoirs, fleuves, marais, des bas-fonds humides et bien d'autres marécages) dont la plupart font l'objet de pêcheries qui fournissent de la nourriture, de l'emploi et des revenus; mais ils servent aussi de sources d'eau à des fins domestiques et d'irrigation, de moyens de transport, et de production d'énergie.

2. Au moins 10 millions de personnes en Afrique dépendent directement d'une manière ou d'une autre du secteur de la pêche pour leur existence, y compris environ 2,9 millions de pêcheurs et d'aquaculteurs. En 2005, la production halieutique avait été estimée à 8,0 millions de tonnes, et de cette estimation totale, 2,4 millions de tonnes (30 pourcent) ont été fournis par les pêches continentales.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

3. L'aménagement durable des pêches continentales dans les plans d'eau africains revêt donc une importance nationale et internationale. La plupart des grands lacs et des grands fleuves sont partagés entre plus d'un pays et leur aménagement constitue un défi car, les pêcheries sont aménagées sous différentes juridictions nationales sans évoquer les anciens modèles d'aménagement qui généralement se sont révélés perturbateurs et insoutenables sur le plan économique et écologique. Par conséquent, il est nécessaire de chercher davantage à comprendre les causes de vulnérabilité et de pauvreté dans le secteur des pêches continentales en Afrique, afin d'améliorer les données sur la contribution des pêches continentales à la sécurité alimentaire et à l'allègement de la pauvreté et de mettre en œuvre des mesures visant à optimiser la durabilité de leurs avantages.

4. Cette vision est conforme au Plan d'action du NEPAD pour le Développement des pêches continentales et de l'aquaculture en Afrique. Pour ce qui est des pêches continentales, le Plan d'action met l'accent sur le développement de la bonne gouvernance des pêcheries à travers la création d'institutions favorables à ce développement, ainsi que des cadres politiques et d'actions qui soutiennent la réalisation des profits durables à partir des bonnes exploitations des ressources aquatiques à travers un meilleur accès au marché, l'amélioration des captures post récoltes et la promotion du développement des entreprises.

5. Il est aussi nécessaire de répondre aux considérations que recommande COFI sur diverses options pour une plus grande reconnaissance des pêches artisanales dans le Programme de travail de la FAO, y compris la proposition soutenue par plusieurs membres visant l'allocation de plus de ressources pour promouvoir des pêcheries artisanales durables. Il est important de développer des stratégies pour renforcer le rôle du secteur en vue d'encourager le bien être national et économique, dont l'allègement de la pauvreté et la fourniture alimentaire qui peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement du millénaire. Les programmes et stratégie du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO sont soutenus par les quatre objectifs stratégiques suivants:

- Bénéfices socioéconomiques optimales à partir des ressources aquatiques
- Production aquacole responsable et durable
- Systèmes de gouvernance efficiente et efficace
- Systèmes de connaissances et d'assistance efficaces et efficaces.

6. Le but de cette présentation est de fournir au Comité un bref aperçu des questions, des défis et des moyens éventuels clés pour le développement, les accords et la mise en œuvre d'une stratégie régionale pour des pêches continentales en Afrique. Le Comité est convié à examiner, à conseiller et à prendre des mesures sur des recommandations en vue de l'adoption des mesures de suivi.

Questions clés concernant les pêches continentales

7. Il existe un potentiel considérable pour augmenter la contribution des pêcheries continentales bien aménagée pour le bien être social et économique sans compromettre la durabilité. Ceci peut être obtenu en identifiant des questions clés et les contraintes qui doivent être surmontées, et en abordant – aux niveaux politique et institutionnel- ces processus et ces mécanismes qui continuent de conduire à la surexploitation et à la pauvreté. Afin de surmonter la mauvaise gestion des ressources, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, il y a lieu de renforcer les capacités aux niveaux local, national et régional, au profit des ressources institutionnelles et humaines concernées.

8. Plusieurs initiatives menées au cours des dernières années dans la région africaine peuvent servir de directives à l'identification de ces questions. Il s'agit entre autres du : (i) Programme des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) exécuté de 1999 à 2007, qui traite de la pauvreté en ciblant spécifiquement à travers 25 pays partenaires les usagers des ressources dans les communautés de pêches artisanales, les petits commerçants, les

transformateurs (généralement des femmes) et les consommateurs. Le PMEDP porte sur le renforcement des capacités pour améliorer la gestion et l'organisation sociale des communautés de pêche et pour améliorer la capacité des gouvernements en matière de formulation des politiques, de la planification et de l'aménagement, en s'appuyant sur le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (CCPR) et l'Approche des moyens d'existence durables. Le PMEDP a influencé de manière positive l'intégration du secteur des pêches dans les Documents des Stratégies nationales de réduction de la pauvreté (PSRP) dans plusieurs pays participants et a appuyé les changements aux niveaux politique et institutionnel dans les pays participants pour traiter de l'aménagement des pêches durables; (ii) le NEPAD-CAADP mentionné dans la section précédente; (iii) les sessions précédentes du CPCAA; et la Stratégie pour les pêches et l'aquaculture en Afrique (SFAA).

9. Le défi fondamental nécessitera la mise en œuvre d'un processus de réforme dans la gouvernance des pêches de capture continentales qui permettra leur intégration dans le domaine des politiques nationales en prenant pour cible l'allègement de la pauvreté et les systèmes d'aménagement des ressources naturelles. A ce niveau, il serait primordial d'autoriser la mise en œuvre des approches novatrices dont l'approche écosystémique à l'aménagement des pêches continentales. Il convient aussi d'accorder priorité à la dévolution des responsabilités d'aménagement des ressources naturelles aux communautés usagères (à savoir le co-aménagement) y compris les communautés de pêches et autres parties prenantes dont les moyens d'existence sont basés sur l'exploitation des ressources aquatiques. Le changement vers le co-aménagement des pêches continentales sera facilité par la tendance croissante à la décentralisation qui est entrain d'être mise en place dans la plupart des pays d'Afrique subsahariens.

10. Dans ce contexte, il est important de développer un cadre institutionnel efficace qui apportera de la motivation pour l'aménagement des pêches durables, qui en fin de compte conduira au développement durable tout en permettant aux personnes concernées de gagner plus de revenus et d'avoir un meilleur accès aux services socioéconomiques (surtout en matière d'éducation et de santé).

11. Des informations adéquates doivent être disponibles et sur lesquelles les décisions doivent être prises. Cela signifie que des moyens de partage des recherches et des connaissances doivent être disponibles à toutes les parties prenantes pour leur permettre de collecter, analyser, interpréter et communiquer les données sociales, économiques et biologiques nécessaires pour de meilleures prises de décision. Celles-ci comprennent l'évaluation des ressources dont la valeur actuelle des prises, les valeurs des systèmes écosystémiques ainsi que des facteurs externes environnementaux.

Approches à l'évaluation et à l'aménagement

12. Conformément au Plan d'action du NEPAD pour le développement des pêches et de l'aquaculture en Afrique et à d'autres initiatives nationales, régionales et internationales telles que le CCPR, le PMEDP, PRSP et en travaillant avec les directives techniques de la FAO pour une pêche responsable, une stratégie adéquate pour le développement des pêches continentales dans sa forme standard nécessitera plusieurs approches. Parmi celles-ci il y a:

Les politiques adéquates

13. La volonté politique sera présente à tous les niveaux de la société pour adopter une approche intégrée et pour mettre en œuvre les politiques qui la rendront possible. Plusieurs bassins fluviaux traversent une suite de différentes zones écologiques et plusieurs frontières politiques pendant leur écoulement vers la mer. Par conséquent ce dont on a besoin est une approche de bassin à travers les frontières nationales. Malheureusement, les commissions des lacs et des fleuves existantes accordent peu d'attention à l'aménagement des pêches. Les pays partenaires doivent contribuer à cet effort en renforçant et en encourageant les commissions des bassins pour qu'elles puissent intégrer les questions de développement et d'aménagement des pêcheries dans leur mandat, et en assurant la participation des parties prenantes aux pêches de

capture continentales dans les processus de prise de décision. Les Gouvernements doivent promouvoir et exécuter des politiques d'aménagement des ressources naturelles adéquates soit, en créant plus de structures centrales beaucoup plus souples, soit en transmettant l'aménagement aux institutions locales. Les institutions candidates à de telles responsabilités dévolues sont les commissions des bassins des lacs et des fleuves (où elles existent) et les mécanismes locaux tels que les conseils paroissiaux qui tiennent compte du secteur des pêches. Cela signifie par exemple que le secteur des pêches (à travers le bassin) doit être bien consulté là où existe un barrage ou là où un projet d'irrigation est prévu.

Les mécanismes favorables

14. Il faut des mécanismes pour permettre des négociations justes. Il existe un nombre de mécanismes au service des bassins lacustres et fluviaux à travers différents niveaux de gouvernement aux groupes de parties prenantes de différentes sortes. Des organisations non gouvernementales peuvent aussi jouer un rôle important en représentant des intérêts particuliers. Au niveau local, des associations de pêcheurs et bien d'autres y seront également associées. Des efforts doivent être faits à tous ces niveaux pour soutenir le renforcement des capacités afin de permettre à toutes les parties et parties prenantes de participer de manière efficace aux négociations et aux prises de décision.

Une législation favorable

15. Pour qu'un aménagement durable des pêches continentales existe, il faut qu'une législation nationale soit clairement définie. Un tel cadre législatif doit reconnaître et spécifier les droits des pêcheurs par rapport à d'autres usagers des ressources. Renforcé par le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et la Convention sur la diversité biologique, des lois doivent être mis en place afin de protéger et de gérer de façon durable les ressources naturelles y compris les poissons d'eau douce.

D'autres pré-requis à l'aménagement durable

16. L'exploitation et l'aménagement durables des ressources nécessitent également le développement d'alternatives aux activités génératrices de revenus à travers la diversification des moyens d'existence, la reconnaissance et la valorisation des savoirs traditionnels et le renforcement de l'équilibre des genres. La réalisation de cette dernière condition est tout à fait cruciale parce que en dépit du fait que les femmes habituellement représentent plus de la moitié du capital humain dans le secteur de la pêche et qu'elles jouent un rôle central au sein des communautés dans les contextes de développement des pêcheries, elles demeurent largement invisibles, et les politiques et les planifications oublient souvent les questions critiques de genre.

17. Les questions touchant au changement climatique ne doivent pas être oubliées puisque leur impact sur les pêches continentales pourrait comprendre la productivité et les moyens d'existence des communautés de pêche.

Aperçu des programmes et des activités régionaux/internationaux

18. Il existe un nombre d'efforts régionaux et internationaux destinés à l'appui des pêches continentales durables (voir document d'inf. CIFAA/XV/2008/Inf.4 sur : *Aperçu des efforts en appui aux pêches de capture continentale durant 2006-2008*, Plan d'Action du NEPAD sur l'environnement, Plan d'action de UA/NEPAD pour le développement des pêcheries et de l'aquaculture africaines, ainsi que les recommandations des précédentes sessions du CPCAA). Á titre d'exemple, l'Organisation des pêches du lac Victoria (LVFO) est l'organe régional chargé de l'aménagement des pêches dans le plus grand lac d'Afrique. La LVFO a été créée en 1994. Elle constitue un partenaire précieux à la FAO dans la région et plusieurs expériences utiles ont été

acquises au fil des années et peuvent être appliquées ailleurs. Présentement les pêcheries du lac sont guidées par un Plan d'aménagement des pêches (PAP, formulé en 2002). Ce plan est basé sur le co-aménagement impliquant les communautés de pêche en matière d'aménagement des pêches à travers des institutions opérant au niveau des plages et qui travaillent avec des officiers d'état locaux et centraux. Le point central du plan est la formulation d'une politique et d'un cadre législatif favorables dans les Etats partenaires pour le co-aménagement ainsi que le renforcement des capacités à tous les niveaux.

19. Il y a un nombre de questions qui font distinguer la pêcherie du lac Victoria de plusieurs autres pêcheries africaines. Tout d'abord cette dispose d'une industrie de pêche florissante, et sa valeur de pêcherie est largement reconnue dans les trois pays qui se partagent le lac et ses ressources. Ensuite cette pêcherie est la meilleure pêcherie étudiée en Afrique avec des séries données considérables; et enfin, les débarquements du lac sont basés sur un petit nombre d'espèces halieutiques qui sont pour la plupart exotiques. Par contre, les pêcheries des fleuves et des plus petits plans d'eau ne sont pas généralement reconnues pour leur valeur. Elles sont typiquement mal étudiées et mal documentées. La plupart des pêcheurs sont des travailleurs à temps partiel et ne s'adonnent qu'à la pêche de subsistance. Leurs débarquements donnent habituellement d'importantes espèces extrêmement variées. Les pêcheries des fleuves et des petits plans d'eau sont beaucoup plus sensibles aux perturbations environnementales (y compris celles causées par des être humains: extraction d'eau, construction de barrage, pollution, drainage, déboisement, etc). Tous ces impacts doivent être inclus dans le cadre d'aménagement, ce qui n'est pas aisément fait par les organisations qui travaillent uniquement sur la pêche.

20. Une autre leçon apprise a été la formulation de la Convention pour l'aménagement durable du lac Tanganyika qui a établi les principes d'une approche d'aménagement inter institutionnel et intégré du lac. L'accord a été ratifié par les quatre états du littoral (le Burundi, la RD Congo, la Tanzanie, et la Zambie), et suivi plus tard par la création de l'Autorité du lac Tanganyika. Le processus a été initié en 1992 et a impliqué un nombre de partenaires de développement dont la FAO.

21. Egalement dans les sous régions du centre et de l'ouest, le Programme des moyens d'existence durables pour la pêche (PMEDP) de FAO/UK (DFID) a développé des projets institutionnels, communautaires ainsi que des projets pilotes dans certains pays avec pour but d'améliorer le moyens d'existence des communautés de pêcheurs artisanaux y compris les communautés des pêches continentales de 2000 à 2007. Les actions du PMEDP ont porté sur l'amélioration des politiques, le renforcement des capacités des parties prenantes, l'équilibre des genres, la diversification des moyens d'existence et la prévalence du VIH/SIDA au sein des communautés de pêche.

Cadre d'activités proposé pour le développement stratégique pour le CPCAA et la FAO

22. L'Afrique peut être divisée en cinq principales éco-zones/éco-régions basé sur des facteurs climatiques: le désert, le sahel, la savane, la zone équatoriale et la zone côtière. Chaque zone présente une combinaison de pratiques rurales et industrielles qui émettent un ensemble de défis et d'opportunités caractéristiques du secteur de la pêche. Dans ces éco-régions rurales et industrielles, les activités prospèrent sous forme d'élevage, d'agriculture de pêche et d'activités d'extraction. Ces différents secteurs interagissent de plusieurs manières dont certaines sont favorables à d'autres secteurs et tandis que d'autres en sont défavorables.

23. Les pêches continentales tendent à être particulièrement vulnérables aux impacts d'autres activités parce qu'elles dépendent d'une fourniture adéquate d'eau et des conditions d'habitat appropriées. La concurrence entre les différents secteurs pour les services fonciers, environnementaux et en eau signifie la nécessité pour un aménagement intégré des ressources naturelles. Toute tentative visant à développer un tel système dépendra des accords entre les parties intéressées pour ce qui est de l'allocation de ces ressources.

24. Les négociations de la part de ceux chargés des pêcheries doivent s'employer à garantir les conditions de base nécessaires pour assurer que les assemblages de produits halieutiques prospèrent et que les usagers des ressources halieutiques réussissent à travers les profits socioéconomiques (moyens d'existence et sécurité alimentaire) qu'ils ont gagnés à travers l'aménagement durable des ressources aquatiques basé sur des systèmes de gouvernance efficaces et effectifs.

Ces différents cibles et ces préoccupations diverses se reflètent dans le document de stratégie de la FAO pour les pêcheries et l'aquaculture en Afrique qui a été récemment développé par le Département des pêches et d'aquaculture de la FAO. La résolution de ces préoccupations est guidée par un ensemble d'objectifs opérationnels desquels le plus important peut être ainsi résumé:

- Promouvoir les réformes politiques pour une plus grande efficacité économique et un développement social dans un cadre de politique favorable aux pauvres;
- Promouvoir l'utilisation d'une approche écosystémique aux pêcheries;
- Promouvoir la représentation et la participation effectives des parties prenantes;
- Améliorer l'échange des connaissances sur les politiques, les stratégies et les méthodes avec l'accent sur la coopération Sud-Sud, promouvoir la communication régionale et renforcer les mécanismes d'assistance.

Synthèse des questions et des cibles clés et des mesures proposées en vue des discussions et des prises de décision

25. Sur la base de l'aperçu qui précède, certaines questions clés qui pourraient être identifiées comme sujets de discussion et qui doivent emmener à des prises de décision sont résumées comme suit:

- L'évaluation du statut des ressources des pêches continentales et de l'environnement aquatique correspondant, y compris leur contribution à l'économie nationale ainsi qu'à l'allègement de la pauvreté;
- Création d'un inventaire de plans d'eau de surface pour permettre une évaluation du potentiel des pêcheries (des propositions spécifiques sur ce point peuvent être trouvées dans Jenness *et al.* 2007¹);
- L'identification des tendances et des perspectives pour la planification et l'aménagement des pêches continentales;
- L'analyse des modèles d'influences sur les pêcheries venant d'autres secteurs: zones de conflits existants;
- L'identification des tendances des utilisations des ressources foncières et en eau qui sont susceptibles d'influencer le secteur des pêches : zones de conflit potentiel;
- L'évaluation de la gamme et de la gravité des impacts sur les ressources halieutiques résultant de la dégradation des environnements des eaux douces;
- L'examen des limites qui affectent le secteur de la pêche tel que révélé par la législation existante, les arrangements institutionnels, les pressions économiques et environnementaux, etc.;
- L'analyse des tendances en termes d'appui financier et de ressources humaines aux autorités nationales chargées de l'aménagement des pêches continentales et de la protection de l'environnement;
- L'identification des priorités pour la recherche, l'éducation, la communication et la vulgarisation;

¹ **Jenness, J.; Dooley, J.; Aguilar-Manjarrez, J.; Riva, C. 2007.** *African Water Resource Database. GIS-based tools for inland aquatic resource management.1. Concepts and application case studies* CIFA Technical Paper. No. 33, Part 1. Rome, FAO. 167 pages.

- L'identification des besoins et les mécanismes pour la collaboration transectorielle nationale et internationale;
- Options pour l'aménagement environnemental des pêcheries continentales avec une considération des principales opportunités et contraintes qui ont des influences sur le développement du secteur de la pêche et sur l'aménagement des ressources aquatiques;
- Comment est-ce que les organisations des bassins africains doivent s'arranger pour intégrer les questions des pêcheries dans leur champ de responsabilité?

La voie à suivre

26. les activités proposées dans le paragraphe 25 doivent faire l'objet de débat au niveau des pays et toutes les parties prenantes doivent être consultées. Les pays doivent définir en fonction des résultats des discussions, leurs priorités et leurs besoins d'assistance.

27. Toutefois, en plus des efforts de chaque pays, on pourra beaucoup gagner à travers la collaboration entre les pays couverts par de vastes programmes régionaux destinés à des bassins ou à des régions spécifiques. De telles synergies utiliseront pleinement les capacités existantes des pays participants à travers le partage des connaissances et d'expertise sur des difficultés communes. Disposant au départ des soutiens financiers limités, les groupes de travail qui doivent coordonner la formulation de telles propositions pourraient être créés à titre d'exemple sous le CPCAA. Toutefois, la traduction de la stratégie en plans d'application pratique aux niveaux national ou régional nécessiterait de l'assistance externe et un appui dans plusieurs cas. Le CPCAA pourrait contribuer de façon significative en se posant comme un forum neutre pour la formulation de nouvelles propositions et de mise en œuvre des plans, et pourrait aussi aider avec l'identification des partenaires de développement et la création de liens entre eux. Les bureaux sous régionaux et régionaux de la FAO sont capables d'offrir des directives et des avis techniques sur les accords juridiques et institutionnels et pourrait également aider à l'exécution des enquêtes techniques.

28. Le CPCAA, selon les priorités de chaque pays et en fonction de la disponibilité des fonds et des soutiens en nature que ces pays pourront fournir, sera en collaboration si possible avec d'autres organisations en mesure d'aider sous plusieurs formes, en passant par l'assistance technique à la création des structures de consultation jusqu'à la formation en matière d'aménagement des ressources internationales et celle de négociation et de résolution des différends aux niveaux national et sous régional.

Mesures proposées par le Comité

29. Il a été demandé à la 15^{ème} Session du CPCAA d'étudier la présentation, en débattre et donner ses avis sur les points suivants:

- i) est-il nécessaire d'avoir une stratégie pour les pêches continentales en Afrique;
- ii) est-ce que les thèmes proposés et les questions soulevées en vue de l'adoption des mesures sont pertinents et constituent-ils des priorités;
- iii) quelles doivent être les démarches suivantes pour la formulation et la finalisation de la stratégie, et quel doit être le moment opportun;
- iv) quel est l'appui technique particulier souhaité auprès du CPCAA et de la FAO;
- v) quels autres partenaires doit-on approcher.